

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 723 419

(21) N° d'enregistrement national : 94 09590

(51) Int Cl⁶ : F 16 J 15/06, H 02 G 15/013, G 02 B 6/36

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 02.08.94.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : CRESPEL DANIEL — FR, MAHE THIERRY — FR et CAILLEAUX JEAN MARC — FR.

(72) Inventeur(s) :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 09.02.96 Bulletin 96/06.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

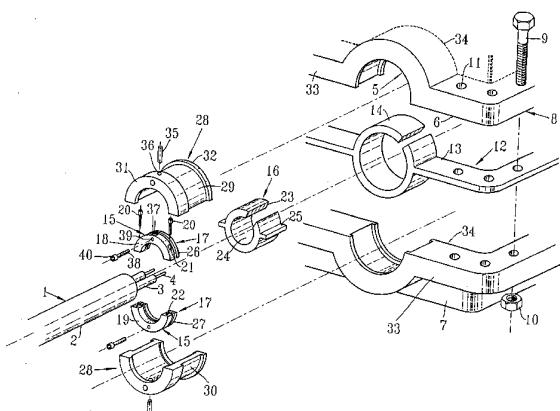
(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés : DIVISION DEMANDEE LE 27/07/95 BENEFICIAINT DE LA DATE DE DEPOT DU 27/01/95 DE LA DEMANDE INITIALE N° 95 00972 (ARTICLE L.612-4) DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : ARMENGAUD AINE.

(54) DISPOSITIF POUR PASSAGE ETANCHE POUR CABLES OU ANALOGUES.

(57) Passage étanche, comportant un boîtier (8) en deux parties (6, 7) avec compression entre elles d'un joint plat (12), ces parties délimitant entre elles une région interne dans laquelle est introduite l'extrémité d'au moins un câble (1) à travers un orifice d'accès (5), caractérisé en ce qu'il comporte, entourant le câble et disposés selon la dimension longitudinale au droit de l'orifice, de l'extérieur vers l'intérieur du boîtier, un serre câble (15) en au moins deux parties complémentaires (18, 19) emprisonnant le câble, un joint (16) traversé par le câble, de préférence à section cylindrique, placé derrière le serre câble, et un organe presseur (17), également en au moins deux parties complémentaires (26, 27), disposé entre le serre câble et le joint et appliqué contre la face postérieure de celui-ci, cet organe étant apte à exercer sur le joint de câble un effort axial par l'effet d'un organe de poussée (38) prenant appui sur le serre câble.



FR 2 723 419 - A1



La présente invention est relative à un passage étanche démontable pour câble de télécommunications, en particulier à fibres optiques, permettant de réaliser selon la longueur de celui-ci des connexions, épissures ou autres liaisons externes 5 avec des accessoires ou branchements, à connecter aux conducteurs du câble considéré.

De tels passages étanches, généralement enterrés ou placés en des endroits peu accessibles, sont usuellement réalisés au moyen d'un boîtier de raccordement, servant à assurer 10 l'étanchéité entre deux éléments de câble opposés à réunir à l'intérieur de ce boîtier, notamment lorsque ces éléments de câble sont placés sous une pression d'un gaz donné, à maintenir immobilisés les conducteurs et en particulier les fibres optiques de ces éléments de câble à leurs entrées dans le 15 boîtier, et à amarrer et bloquer en place ces éléments, en particulier lorsque ceux-ci comportent, avec les fibres optiques, des moyens indépendants de renforcement et de protection de la gaine du câble et un organe de support des fibres, conférant au câble une rigidité mécanique appropriée. Ce 20 boîtier doit en outre permettre d'intervenir sur les câbles à diverses reprises, à des moments distincts dans le temps, avec à chaque fois ouverture puis fermeture du boîtier, ceci sans interrompre ou perturber le trafic des signaux acheminés par les fibres optiques.

25 Les solutions classiques ne sont pas satisfaisantes, tant en ce qui concerne l'étanchéité obtenue que l'immobilisation mécanique des conducteurs ou des fibres, ainsi que des moyens de renforcement et de support de ces câbles.

La présente invention a pour objet un passage étanche pour 30 câble de télécommunications, dont la structure procure de nombreux avantages par rapport aux solutions classiques dans lesquelles l'extrémité de l'élément de câble qui pénètre dans le boîtier est généralement logée dans un tube fendu, lequel reçoit une quantité appropriée d'une résine thermodurcissable, ce tube 35 traversant un orifice de pénétration dans le boîtier formé de deux parties accolées l'une à l'autre, qui emprisonne entre elles, autour du tube un joint d'étanchéité.

Le passage étanche selon l'invention vise notamment à assurer une meilleure résistance de l'extrémité du câble pénétrant dans le boîtier vis-à-vis des efforts de flexion et de traction qui s'exercent sur lui, sans nuire à l'étanchéité du boîtier, tout en améliorant sa résistance au glissement par rapport à ce dernier. Le passage étanche proposé est par ailleurs facile à monter et à démonter, ne nécessite à cet effet aucune technicité particulière pour l'utilisateur et procure une étanchéité efficace, même pour des pressions élevées régnant à l'intérieur de la gaine du câble, pouvant atteindre jusqu'à 2 bars, cette étanchéité se maintenant égale à elle-même dans le temps.

10 L'invention, en évitant l'utilisation de blocs de résine coulés, dans un tube fendu classique, permet par ailleurs le remplacement facile du câble et également autorise l'emploi des 15 boîtier déjà existants, en réduisant par conséquent considérablement le prix de revient du passage étanche obtenu.

20 A cet effet, le passage étanche considéré, comportant un boîtier formé de deux parties propres à être solidarisées mutuellement l'une contre l'autre, avec compression entre elles d'un joint plat d'étanchéité s'étendant selon un plan commun aux deux parties, celles-ci délimitant entre elles une région interne dans laquelle est introduite l'extrémité d'au moins un 25 câble à travers un orifice d'accès prévu latéralement dans le boîtier entre les deux parties de celui-ci, se caractérise en ce qu'il comporte, entourant le câble et disposés selon la dimension longitudinale au droit de l'orifice, de l'extérieur vers l'intérieur du boîtier, un serre câble en au moins deux parties complémentaires emprisonnant le câble, un joint traversé 30 par le câble, de préférence à section cylindrique, placé derrière le serre câble, et un organe presseur, également en au moins deux parties complémentaires, disposé entre le serre câble et le joint et appliqué contre la face postérieure de celui-ci, cet organe étant apte à exercer sur le joint de câble un effort 35 axial par l'effet d'un organe de poussée prenant appui sur le serre câble.

De préférence, le joint de câble comporte deux lèvres latérales longitudinales, débordant de part et d'autre du joint,

s'engageant entre les deux parties complémentaires du serre câble et disposées dans le plan commun contenant le joint plat d'étanchéité entre les deux parties du boîtier. En variante, le joint de câble comporte deux rainures latérales, diamétralement opposées, où s'engage le joint plat.

5 Avantageusement et selon une caractéristique particulière, le joint de câble comporte une fente longitudinale de séparation, de manière à permettre à ce joint de se placer autour du câble sans nécessiter de l'enfiler sur celui-ci. De 10 préférence également, la fente longitudinale présente une partie en η pour faciliter la liaison des deux bords du joint, de part et d'autre de la fente de séparation.

15 Selon encore une autre caractéristique, le serre câble, l'organe presseur et le joint de câble sont logés à l'intérieur d'une tubulure de guidage en deux parties, ouverte à ses extrémités et engagée dans l'orifice d'accès à l'intérieur du boîtier, cette tubulure comportant deux épaulements transversaux 20 parallèles, en appui sur les faces opposées du boîtier, dirigées respectivement vers l'intérieur et l'extérieur de celui-ci, l'épaisseur du boîtier entre ces faces étant sensiblement égale à la longueur de la tubulure entre ses épaulements.

25 Avantageusement, une goupille transversale ou analogue, perpendiculaire à l'axe de la tubulure de guidage, solidarise celle-ci avec le serre câble, de manière à éviter sa rotation relative par rapport au boîtier.

30 Selon une autre variante de réalisation, le serre câble, l'organe presseur et le joint de câble sont logés dans une cavité ouverte ménagée dans l'épaisseur du boîtier, dont les fonds sont délimités par des faces parallèles contre lesquelles sont respectivement en appui le joint et le serre câble, l'une 35 desdites faces vers l'extérieur du boîtier, constituant l'organe presseur du joint.

Conformément à une autre caractéristique du passage étanche considéré et quelle que soit la variante de réalisation envisagée, les deux parties complémentaires du serre câble sont rapprochées l'une vers l'autre pour immobiliser le câble par des vis de liaison, disposées dans des passages taraudés du serre câble s'étendant perpendiculairement à la direction du câble.

Selon encore une autre caractéristique, l'organe de poussée comporte au moins une vis traversant un alésage taraudé du serre câble, prévu parallèlement à la direction du câble et dont l'extrémité est appliquée sur l'organe presseur de façon à 5 exercer sur celui-ci l'effort nécessaire pour un écrasement limité du joint à l'intérieur de l'orifice d'accès du boîtier.

Selon d'autres caractéristiques également du passage étanche de l'invention, le joint plat d'étanchéité du boîtier comporte une partie en forme d'anneau, disposé dans l'orifice d'accès à 10 l'intérieur du boîtier recevant le câble, cet anneau entourant selon le cas la tubulure de guidage ou le joint de câble directement à l'intérieur de la cavité ouverte du boîtier.

Enfin, le serre câble, l'organe presseur et le joint cylindrique peuvent comporter une pluralité d'alésages pour le 15 montage d'autant de câbles distincts, ces alésages présentant des directions axiales parallèles entre elles.

D'autres caractéristiques d'un passage étanche établi conformément à l'invention, apparaîtront encore à travers la 20 description qui suit de plusieurs exemples de réalisation, donnés à titre indicatif et non limitatif, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- La Figure 1 est une vue en perspective éclatée des diverses parties qui constituent un passage étanche réalisé conformément à un premier mode d'exécution de l'invention.

- La Figure 2 est une vue en coupe à plus grande échelle du 25 passage étanche considéré par le plan qui sépare les deux parties du boîtier.

- La Figure 3 est une vue en coupe du passage illustré sur la Figure 2, selon la ligne III-III de cette dernière.

- La Figure 4 illustre une variante de réalisation, adaptée 30 à un passage pour deux câbles parallèles l'un à l'autre.

- La Figure 5 illustre une autre variante pour quatre câbles parallèles.

- La Figure 6 est une vue en perspective d'une variante du 35 joint cylindrique illustré sur la Figure 4.

Dans l'exemple représenté sur les Figures 1 à 3, on a envisagé un passage étanche conforme à l'invention pour l'extrémité d'un câble 1, comportant de façon en elle-même

connue une gaine externe 2, entourant un ensemble de conducteurs 3, dont en l'espèce et de préférence chacun est constitué par une fibre optique 4 unique, ou par plusieurs fibres disposées en ruban.

5 L'extrémité du câble 1 est prévue pour s'engager et s'immobiliser à l'intérieur d'un orifice d'accès 5, ménagé entre deux parties, respectivement 6 et 7, d'un boîtier 8, ces deux parties étant susceptibles de s'appliquer l'une contre l'autre avant d'être immobilisées dans cette position au moyen d'un ensemble de vis 9, bloquées par des écrous 10 après traversée de trous 11 ménagés dans les bords de ces deux parties 6 et 7.

10 15 Un joint plat d'étanchéité 12 est de préférence monté entre les deux parties 6 et 7 selon leur périphérie, et s'étend dans leur plan de jonction commun en s'appliquant contre les faces en regard de ces deux parties du boîtier. Dans l'exemple de réalisation représenté, le joint 12, en un matériau élastomère approprié du genre caoutchouc synthétique, comporte une partie courante 13 en forme de ruban et, au droit de l'orifice d'accès 5 par lequel l'extrémité du câble 1 pénètre à l'intérieur du boîtier, un anneau 14 épousant le contour de cet orifice.

20 25 Conformément à l'invention, l'immobilisation du câble vis-à-vis du boîtier dans l'orifice 5 et l'étanchéité du passage ainsi réalisé sont obtenues par la combinaison de trois pièces qui assurent ensemble les fonctions nécessaires pour obtenir le résultat recherché.

Ces trois pièces sont notamment constituées par un serre câble 15, un joint cylindrique d'étanchéité 16 et un organe presseur 17, ces trois éléments étant disposés autour du câble 1 à l'intérieur de l'orifice 5 de la manière suivante.

30 35 Le serre câble 15 est constitué de deux parties complémentaires, respectivement 18 et 19, propres à venir serrer le câble par l'extérieur de sa gaine 2, en étant rapprochées l'une de l'autre au moyen de vis de serrage 20 traversant l'une des pièces 18 à travers des trous épaulés 21 et venant engager leur extrémité filetée dans un alésage taraudé 22 de l'autre pièce 19, afin d'exercer sur ces deux pièces un effort de rapprochement jusqu'à blocage de la gaine avec une force

ajustable, restant inférieure à celle qui risquerait de détériorer les fibres optiques 4 logées à l'intérieur du câble.

Le joint d'étanchéité 16 présente une forme générale cylindrique et avec un corps 23 et un évidement interne 24 pour le passage du câble 1. Le cas échéant, le joint 16 peut 5 comporter dans sa surface externe des lèvres latérales 25, permettant de maintenir ce joint entre les deux parties complémentaires 18 et 19 du serre câble 15.

L'organe presseur 17 se présente sous la forme d'une 10 rondelle métallique, également en deux parties 26 et 27, comme les parties 18 et 19 du serre câble 15, l'organe presseur étant logé autour du câble 1 entre ce serre câble et le joint 16 qui y fait suite.

L'ensemble formé par le serre câble 15, le joint cylindrique 15 16 et l'organe presseur 17, est logé dans l'orifice d'accès 5 à l'intérieur du boîtier 8 par l'intermédiaire d'un élément de guidage 28, en forme de tubulure, à nouveau réalisé en deux parties, respectivement 29 et 30. Chacune de ces parties 20 comporte à ses extrémités un épaulement plan, respectivement 31 et 32, apte à venir se disposer contre la face externe 33 d'une part, contre la face interne 34 d'autre part, de part et d'autre des extrémités de l'orifice d'accès 5 en s'appuyant ainsi sur les bords du boîtier, la distance qui sépare les épaulements 31 et 32 correspondant sensiblement à l'épaisseur de la paroi de ce 25 boîtier, comme on le voit plus particulièrement sur la vue en coupe de la Figure 2.

Une goupille transversale 35 traverse un trou 36 de l'une 29 des deux parties de la tubulure 28 pour venir s'engager dans un trou de réception 37 prévu dans la pièce en regard 18 du serre 30 câble 15, afin de solidariser celui-ci avec la tubulure et empêcher sa rotation relative par rapport au boîtier.

Enfin, l'équipement du passage étanche proposé se complète au moyen d'un organe de poussée, constitué par une ou plusieurs vis telles que 38, engagées dans un trou taraudé 39 en regard du serre câble 15, la commande de cette vis par l'intermédiaire de 35 sa tête 40, permettant d'exercer sur le presseur 17 situé du côté opposé vis-à-vis du serre câble un effort réalisant une compression progressive du joint cylindrique 16, entre ce

5 presseur et l'épaulement 32 de la tubulure 28 situé du côté opposé.

10 Dans l'exemple décrit ci-dessus, le serre câble 15, le joint cylindrique 16 et l'organe presseur 17 sont réalisés de manière à permettre l'introduction à travers l'orifice d'accès 5 dans le boîtier 8 d'un câble unique. En variante et comme représenté sur la Figure 4, ces divers composants du passage étanche peuvent être conçus de manière à assurer la traversée de ce passage par deux câbles parallèles, les deux parties 18 et 19 du serre câble 15 ou 26 et 27 du presseur comportant deux encoches hémi-cylindriques voisines 41 pour la réception de ces câbles séparément, le joint cylindrique 16 présentant deux évidements 24 en regard.

15 Dans une autre variante illustrée sur la Figure 5, les mêmes pièces sont cette fois prévues pour permettre le passage de quatre câbles parallèles, le serre câble 15 et l'organe presseur 17 étant ici réalisés en trois parties, respectivement 42 et 43 aux extrémités, de part et d'autre d'une partie centrale 44, chacune d'elles comportant comme dans la variante précédente des encoches hémi-cylindriques 41 traversées par ces câbles. De même, le joint cylindrique 16 présente dans ce cas quatre évidements 24 correspondants.

20 Dans toutes les variantes qui précèdent, le serre câble 15 et l'organe presseur 17 en plusieurs parties peuvent être aisément adaptées de part et d'autre du ou des câbles 1 à immobiliser de manière étanche lors de leur pénétration à l'intérieur du boîtier. En ce qui concerne en revanche, le joint cylindrique 16, celui-ci, s'il est formé d'un seul tenant, nécessite qu'il soit enfilé sur l'extrémité du câble, ce qui peut poser problème et notamment risque d'endommager les fibres optiques dépassant à celle-ci.

25 Pour pallier cet inconvénient, on peut avantageusement et comme représenté sur la Figure 6, ménager selon la direction longitudinale du joint, une ou plusieurs fentes 45, se prolongeant jusqu'aux évidements 24 réservés au passage de ces câbles, de manière à permettre d'ouvrir latéralement le joint, de monter le câble correspondant, puis de refermer en reconstituant le joint lui-même. Avantageusement, les bords en

regard de chaque fente 45 présentent une encoche 46 pour l'un, une partie en saillie 47 pour l'autre, de préférence en Ω , afin de permettre de solidariser ces bords à la manière d'une boutonnière.

5 Bien entendu, il va de soi que l'invention ne se limite pas à l'exemple de réalisation plus spécialement décrit ci-dessus et représenté en référence aux dessins annexés. En particulier, on pourrait prévoir de supprimer la tubulure 28 et de ménager seulement dans l'épaisseur du boîtier 8 une cavité en creux pour 10 loger le serre câble 15, le joint 16 et l'organe presseur 17, le serre câble et le joint étant maintenus entre les fonds opposés de cette cavité.

15 De même et dans d'autres variantes, on peut prévoir que le joint cylindrique 16 soit directement raccordé au joint plat 12 logé entre les deux parties du boîtier, en aménageant les côtés du joint de câble de telle sorte qu'ils présentent des rainures ou autres parties en creux permettant aux côtés du joint plat de s'y engager, en assurant la continuité de l'étanchéité nécessaire sur la périphérie de ce boîtier.

20 Selon le cas, le joint plat 12 du boîtier peut donc être solidaire ou séparé du joint de câble 16 ; en outre, ce dernier peut présenter une section différente, l'orifice d'accès 5 prévu entre les deux parties du boîtier pouvant être réalisé en "puits" dans l'une de ces parties, l'autre ayant la forme d'un 25 couvercle plat fermant la partie supérieure de ce puits, cette solution ayant l'avantage d'éviter toute possibilité de rotation relative du câble immobilisé à l'intérieur du joint par rapport au boîtier. Dans ce cas également, le joint 12 disposé entre les deux parties de ce dernier, peut être réalisé autrement que sous 30 la forme d'un ruban plat, par exemple avec une section torique ou prismatique.

35 Enfin, dans l'une quelconque des variantes proposées, on peut avantageusement prévoir que le boîtier recevant un ou plusieurs câbles, comporte également un ou plusieurs autres orifices d'accès non occupés par les extrémités de tels câbles, auquel cas chacun de ces passages peut être équipé d'un cimblot qui vient l'obturer temporairement et être facilement retiré pour laisser la place à un câble complémentaire le moment venu.

Dans toutes les éventualités ci-dessus et quel que soit le mode d'exécution proposé, on réalise un passage étanche de conception très simple, dans lequel la fonction blocage du câble est dissociée de la fonction étanchéité, toutes les pièces du 5 montage pouvant être séparées pour remplacement ou substitution d'un câble par un autre en conservant le même boîtier.

REVENDICATIONS

1 - Passage étanche, comportant un boîtier (8) formé de deux parties (6, 7) propres à être solidarisées mutuellement l'une contre l'autre, avec compression entre elles d'un joint plat (12) d'étanchéité s'étendant selon un plan commun aux deux parties, celles-ci délimitant entre elles une région interne dans laquelle est introduite l'extrémité d'au moins un câble (1) à travers un orifice d'accès (5) prévu latéralement dans le boîtier entre les deux parties de celui-ci, caractérisé en ce qu'il comporte, entourant le câble et disposés selon la dimension longitudinale au droit de l'orifice, de l'extérieur vers l'intérieur du boîtier, un serre câble (15) en au moins deux parties complémentaires (18, 19) emprisonnant le câble, un joint (16) traversé par le câble, de préférence à section cylindrique, placé derrière le serre câble, et un organe presseur (17), également en au moins deux parties complémentaires (26, 27), disposé entre le serre câble et le joint et appliqué contre la face postérieure de celui-ci, cet organe étant apte à exercer sur le joint de câble un effort axial par l'effet d'un organe de poussée (38) prenant appui sur le serre câble.

2 - Passage étanche selon la revendication 1, caractérisé en ce que le joint de câble (16) comporte deux lèvres latérales (25), longitudinales, débordant de part et d'autre du joint, s'engageant entre les deux parties complémentaires (6, 7) du serre câble (15) et disposées dans le plan commun contenant le joint plat d'étanchéité (12) entre les deux parties (6, 7) du boîtier (8).

30 3 - Passage étanche selon la revendication 1, caractérisé en ce que le joint plat d'étanchéité (12) du boîtier (8) s'engage dans des rainures latérales du joint de câble (16), de part et d'autre de celui-ci, dans le plan commun aux deux parties (6, 7) de ce boîtier.

35 4 - Passage étanche selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que le joint cylindrique (16) comporte une fente longitudinale (45) de séparation, de manière à permettre à

ce joint de se placer autour du câble (1) sans nécessiter de l'enfiler sur celui-ci.

5 - Passage étanche selon la revendication 3, caractérisé en ce que la fente longitudinale (45) présente une partie (46, 47) en Ω pour faciliter la liaison des deux bords du joint, de part et d'autre de la fente.

6 - Passage étanche selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le serre câble (15), l'organe presseur (17) et le joint de câble (16) sont logés à 10 l'intérieur d'une tubulure de guidage (28) en deux parties (29, 30), ouverte à ses extrémités et engagée dans l'orifice d'accès (5) à l'intérieur du boîtier (8), cette tubulure comportant deux épaulements transversaux parallèles (31, 32), en appui sur les faces opposées (33, 34) du boîtier, dirigées respectivement vers 15 l'intérieur et l'extérieur de celui-ci.

7 - Passage étanche selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'une goupille transversale (35) ou analogue, perpendiculaire à l'axe de la tubulure de guidage (28), solidarise celle-ci avec le serre câble (15), de manière à 20 éviter sa rotation relative par rapport au boîtier (8).

8 - Passage étanche selon la revendication 1, caractérisé en ce que le serre câble (15), l'organe presseur (17) et le joint de câble (16) sont logés dans une cavité ouverte ménagée dans l'épaisseur du boîtier, dont les fonds sont délimités par des 25 faces parallèles contre lesquelles sont respectivement en appui le joint et le serre câble, l'une desdites faces vers l'extérieur du boîtier, constituant l'organe presseur du joint.

9 - Passage étanche selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les deux parties 30 (18, 19) complémentaires du serre câble (15) sont rapprochées l'une vers l'autre pour immobiliser le câble (1) par des vis de liaison (20), disposées dans des passages taraudés (22) du serre câble s'étendant perpendiculairement à la direction du câble.

10 - Passage étanche selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'organe de poussée 35 comporte au moins une vis (38) traversant un alésage taraudé (39) du serre câble (15), prévu parallèlement à la direction du câble et dont l'extrémité est appliquée sur l'organe presseur

(17) de façon à exercer sur celui-ci l'effort nécessaire pour un écrasement limité du joint (16) à l'intérieur de l'orifice d'accès (5) du boîtier (8).

11 - Passage étanche selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le joint plat d'étanchéité (12) du boîtier (8) comporte une partie en forme d'anneau (14), disposé dans l'orifice d'accès (5) à l'intérieur du boîtier recevant le câble (1).

12 - Passage étanche selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que le serre câble (15), l'organe presseur (17) et le joint cylindrique (16) comportent une pluralité d'alésages (41, 24) pour le montage d'autant de câbles (1) distincts, ces alésages présentant des directions axiales parallèles entre elles.

1/3

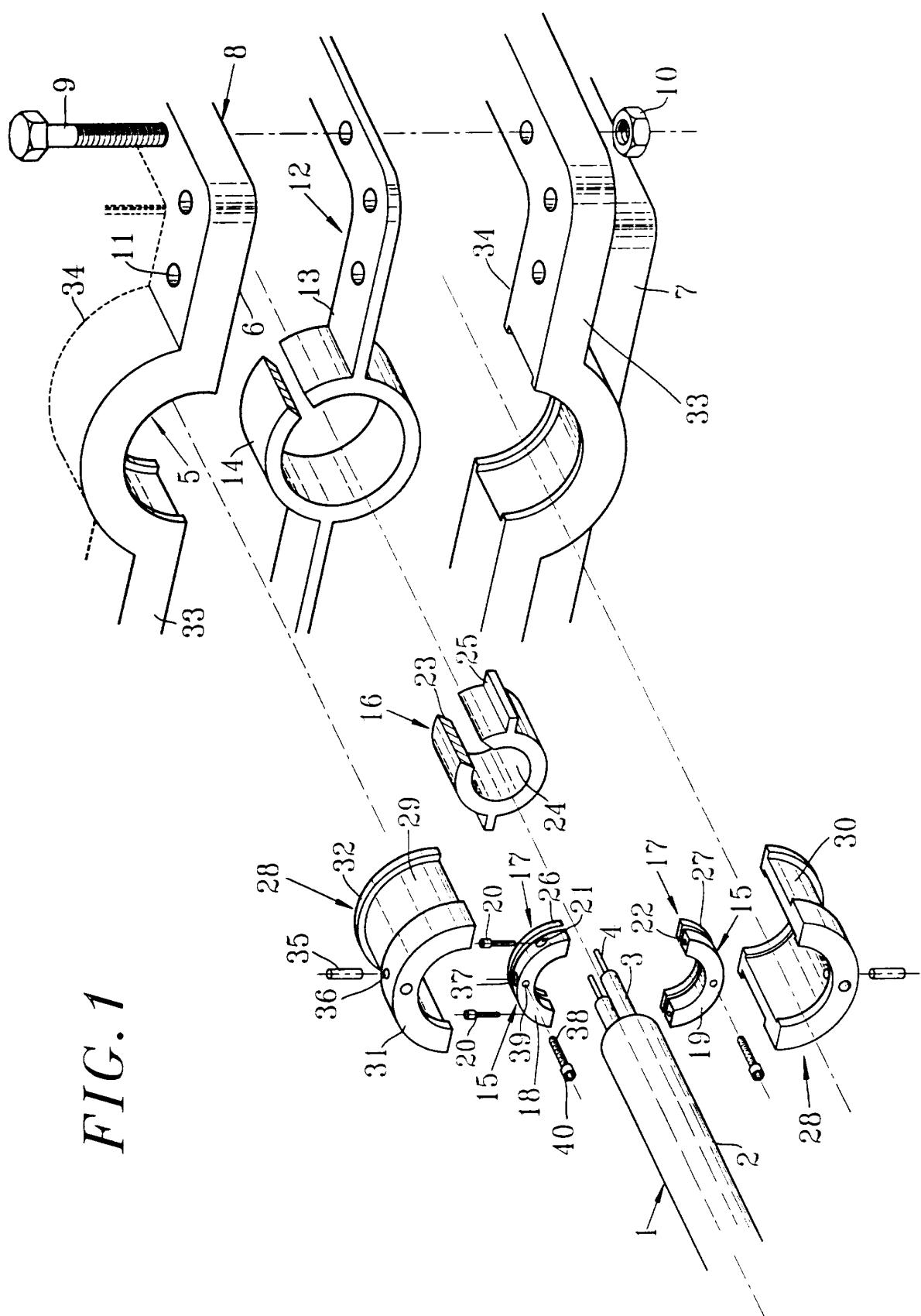
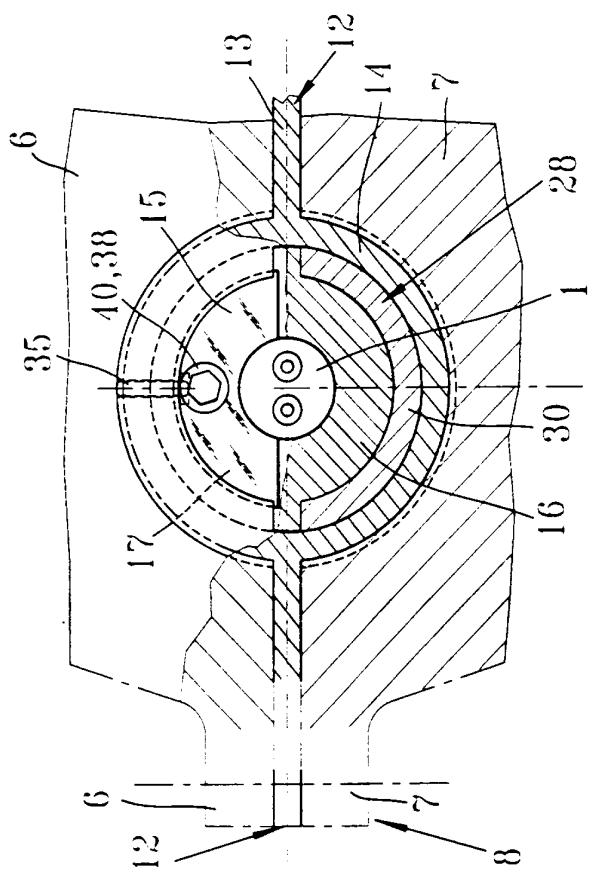
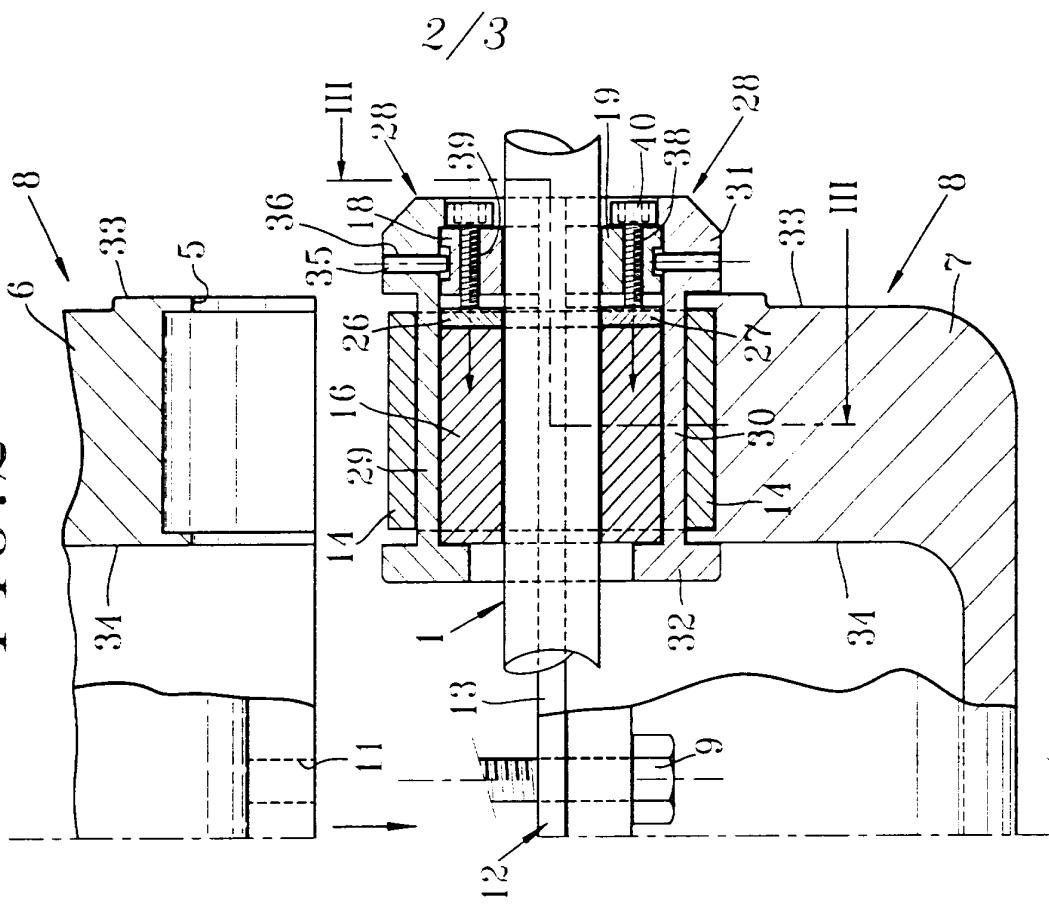


FIG. 2
FIG. 3

3/3

FIG. 4

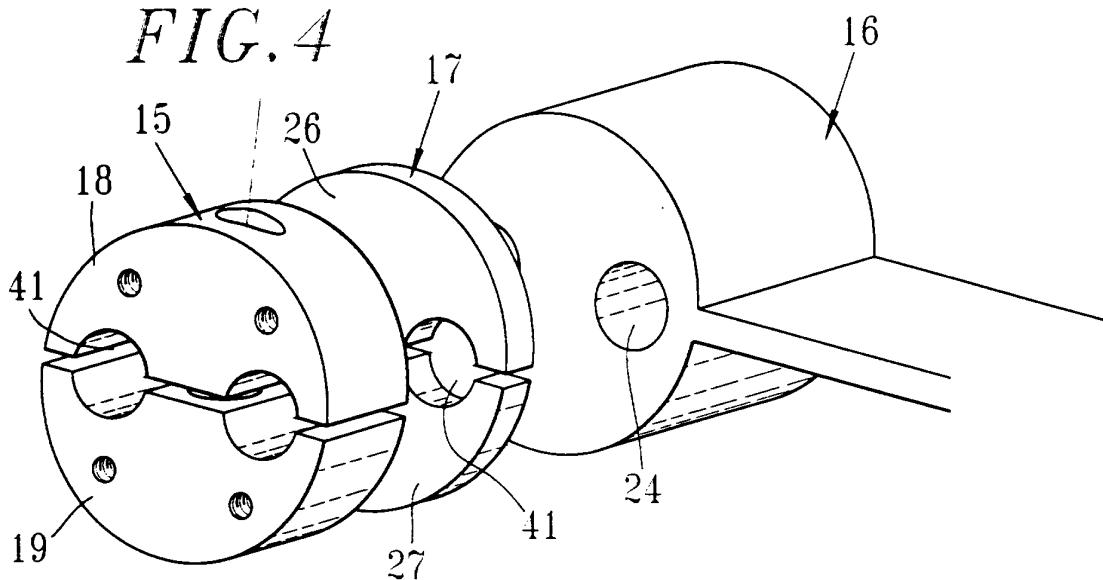


FIG. 5

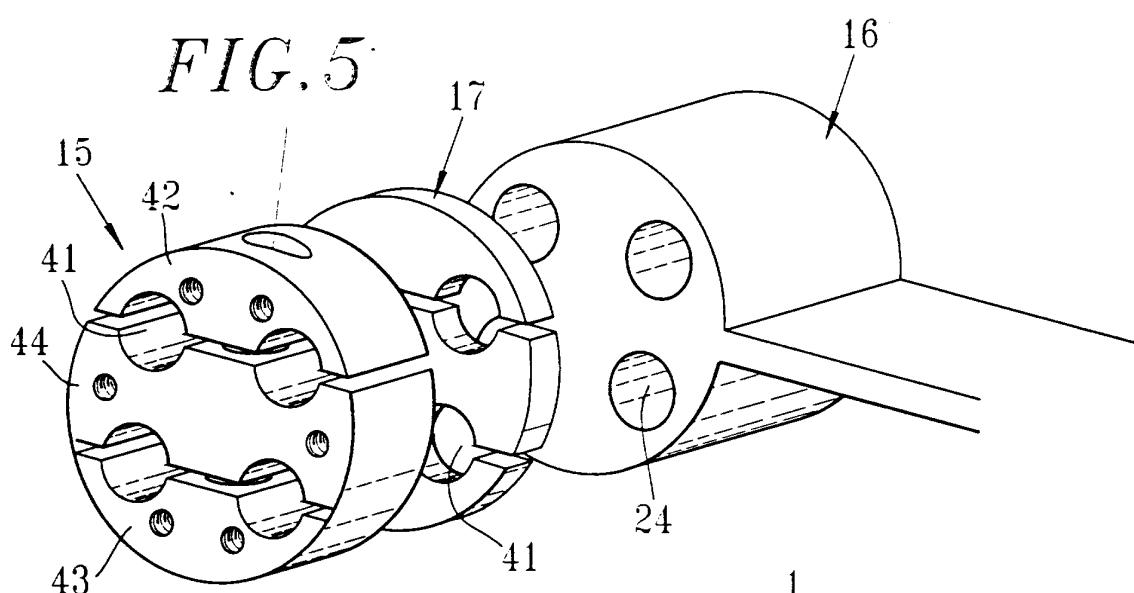
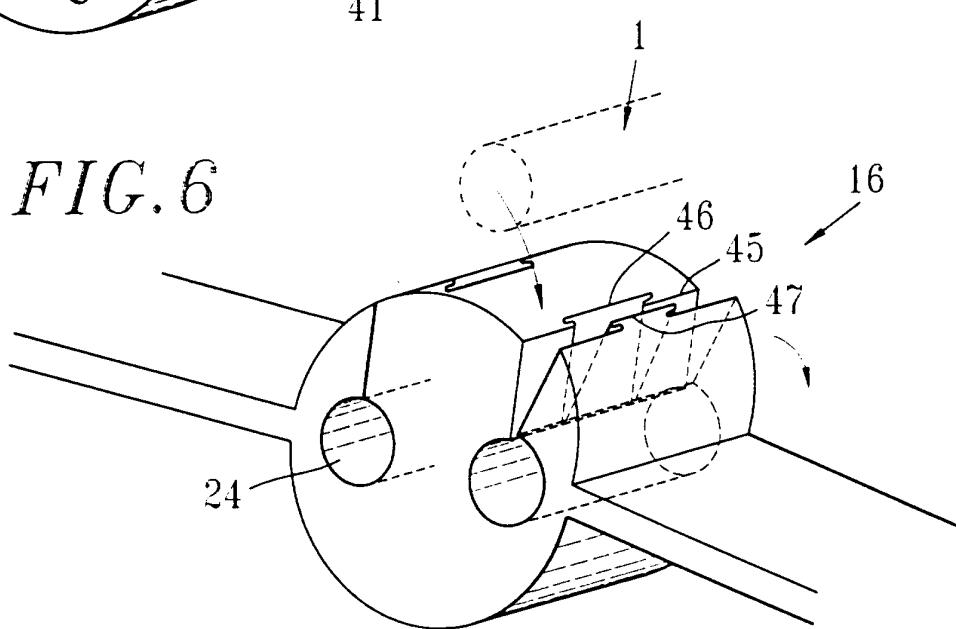


FIG. 6



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

2723419
N° d'enregistrement
national

FA 504342
FR 9409590

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	WO-A-93 15346 (W. ROSE GMBH & CO. KG) * le document en entier * ---	1,5
A	US-A-2 493 556 (A.L. STONE) * colonne 3, ligne 48 - colonne 4, ligne 21; figure 5 * ---	1,6
A	DE-U-92 08 255 (DOYMA-ROHRDURCHFÜHRUNGSTECHNIK H.U. IHLENFELDT) * revendications 1,5,10; figures 1,2 * ---	4,12
A	EP-A-0 175 236 (HARTING ELEKTRONIK GMBH) * le document en entier * ---	7-9
A	DE-C-311 576 (A.G.-WESER) ---	
A	DE-A-38 33 370 (SIEMENS AG) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
		F16L H02G
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
6 Avril 1995		Hoffmann, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		
A : pertinent à l'encontre d'un moins une revendication ou arrière-plan technologique général		
O : divulgation non-écrite		
T : théorie ou principe à la base de l'invention		
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.		
D : cité dans la demande		
L : cité pour d'autres raisons		
A : membre de la même famille, document correspondant		